

DRAC PACA  
2014

**Associations à dimension artistique et culturelle  
souhaitant bénéficier d'un agrément du Rectorat**  
(cf. circulaire n°93-136 du 25 février 1993)

Informations et pièces devant obligatoirement figurer au dossier transmis à la DRAC

**1. Curriculum vitae de chaque personne susceptible d'intervenir au nom de l'association mentionnant :**

- Coordonnées professionnelles

- Formation (école, diplômes, stages, formation continue)

- Parcours artistique :

⇒ Créations et événements, œuvres, dates

⇒ Lieux de diffusion, d'exposition, ou maisons d'édition, avec les dates et les coordonnées précises ;

⇒ Rattachement à un lieu labellisé, dates

⇒ Soutien et aide à la production, dates, DRAC ou collectivité

⇒ publications, bibliographie et sitographie

**2. Projet artistique personnel**, ou en lien avec une compagnie ; préciser si vous êtes engagés actuellement dans un processus de création (préciser les partenaires pour la production et la diffusion).

**3. Projet pédagogique pour lequel un avis est sollicité** et calendrier et lieu des interventions prévues

**4. Photocopie des diplômes** (obligatoire)